



**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, SOUMIS À LA 57E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, ACCUEILLIE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE À VICTORIA FALLS, DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025.**

**THÈME : « *PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE, AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES PÉNITENTIAIRES ET GARANTIR L'ACCÈS À DES SOINS DE SANTÉ ABORDABLES* ».**

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport de la commission du commerce, de l'industrie, des finances et des investissements, déposé sur le bureau de la Chambre le 3 juin 2025, lors de la 57e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION .....</b>	<b>3</b>
<b>2.0 MANDAT DE LA COMMISSION .....</b>	<b>3</b>
<b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES .....</b>	<b>3</b>
<b>4.0 CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>5.0 DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ET RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE .....</b>	<b>4</b>
<b>6.0 ANNEXES .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE I - COMPOSITION DE LA COMMISSION .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE II - LISTE DES FONCTIONNAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE III - EXPERTS ET PARTENAIRES .....</b>	<b>7</b>

## **1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION**

La Commission est constituée des membres mentionnés à l'annexe I. La liste des fonctionnaires et des experts participant à la réunion est présentée dans les annexes II et III, respectivement.

## **2.0 MANDAT DE LA COMMISSION**

La Commission permanente du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement (TIFI) du forum parlementaire de la SADC tire son mandat de l'article 42(d) du règlement intérieur du forum : « *Traiter de toutes les questions relatives à la coopération économique, à l'industrie et au commerce, à l'exploitation minière, aux finances et à l'investissement, ainsi qu'à l'intégration régionale* ».

## **3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES**

La Commission permanente TIFI s'est réunie le 23 avril 2025 au Premier Hotel, OR Tambo, Johannesburg, pour examiner les points inscrits à son ordre du jour et délibérer sur le thème « *Promouvoir la transparence budgétaire, améliorer l'infrastructure pénitentiaire et garantir l'accès à des soins de santé abordables* », conformément à son mandat selon l'article 42(d) du règlement intérieur du forum.

La Commission a également participé à une session conjointe des commissions permanentes du forum parlementaire de la SADC les 24 et 25 avril 2025, sous le thème général « *Vers l'élaboration d'une Loi type de la SADC sur le contrôle des prisons* ». À cette occasion, la commission a formulé des recommandations pour l'élaboration de la Loi type du forum sur le contrôle des prisons et a contribué à la finalisation du document de synthèse.

## **4.0 CONTEXTE**

Conformément à la résolution de la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière, qui a approuvé l'élaboration de la Loi type sur le contrôle des prisons, et en accord avec le Plan stratégique 2024-2028, qui encourage le forum à co-crée des interventions liées à l'avancement des droits de l'homme, à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus et aux ODD, la Commission examine certains faits et chiffres présentés par des experts sur l'état des prisons de la SADC.

Dans ce contexte, la Commission constate que la population carcérale de la SADC s'élève à près de 400 000 personnes, l'Afrique du Sud et la RDC (données du World Prison Brief) détenant la plus grande part de cette population. Cette situation est aggravée par les taux élevés de détention provisoire, les disparités entre les sexes, la surpopulation et l'insuffisance des infrastructures. La Commission signale également que les installations pénitentiaires existantes sont souvent obsolètes et ne répondent pas aux normes actuelles en matière de droits de l'homme. Un contrôle efficace des prisons doit dépasser les simples visites de contrôle et inclure des mécanismes de contrôle budgétaire pour

assurer la responsabilité. La commission TIFI reconnaît la nécessité d'une implication active du Parlement, notamment en ce qui concerne l'affectation de fonds suffisants pour des investissements adéquats dans les infrastructures pénitentiaires et le maintien de ressources suffisantes, y compris en termes de ressources humaines. Il est donc essentiel de veiller à ce que les prisons disposent de budgets adéquats pour rémunérer le personnel, nourrir les détenus et fournir des services médicaux, éducatifs, récréatifs, de réhabilitation et de réinsertion appropriés.

La commission TIFI a pour mandat de promouvoir l'intégration régionale et félicite donc le forum parlementaire de la SADC pour sa cohérence dans l'élaboration de lois harmonisant la législation au sein de la région. Les cadres juridiques relatifs aux prisons varient d'un pays à l'autre et ne reflètent souvent pas les droits constitutionnels. La commission TIFI reconnaît également que l'élaboration d'une loi type sur le contrôle des prisons contribuera à résoudre des problèmes structurels, tels que le manque d'accès structuré du Parlement aux données pénitentiaires et aux systèmes de rapports, ce qui affaiblit inévitablement l'obligation de rendre des comptes.

## **5.0 DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ET RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

Suite à des délibérations approfondies et à des présentations d'experts, la commission souhaite souligner les points suivants pour l'appréciation de l'Assemblée plénière et propose les recommandations ci-après :

**CONSIDÉRANT** les présentations des experts et les expériences nationales partagées par les membres de la Commission ;

**RECONNAISSANT** l'importance du contrôle des prisons pour protéger les droits des détenus et garantir la responsabilité des institutions pénitentiaires, notamment en ce qui concerne les dépenses ;

**COMPRENANT** qu'au-delà de l'opacité générale du processus budgétaire pour la plupart des citoyens, les priorités budgétaires nationales négligent souvent les besoins des groupes marginalisés, tels que les prisonniers. Ces derniers, parmi les moins à même d'influencer les décisions budgétaires, sont parmi les plus touchés, car leur survie quotidienne dépend entièrement de l'État.

**RÉITÉRANT** que le contrôle des prisons n'est pas seulement une question de gouvernance, mais qu'il est étroitement lié à une bonne gestion financière, y compris un contrôle rigoureux des ressources publiques, des allocations budgétaires parlementaires adéquates pour une administration pénitentiaire efficace, ainsi qu'à des infrastructures et des soins de santé pour les personnes incarcérées ;

**COMPRENANT PLEINEMENT** que tous les droits inscrits dans la Déclaration des droits s'appliquent de la même manière aux détenus, sauf lorsque des limitations justifiées sont prévues par la Constitution ;

**CONSCIENTE** que l'incarcération ne prive pas les individus de leur humanité ;

**NOTANT** la nécessité de prévoir des dispositions budgétaires adéquates pour les peines alternatives et les approches correctionnelles ;

**RECONNAISSANT** que les établissements pénitentiaires sont exposés à la corruption en raison de leur environnement fermé et que les pratiques de corruption au sein des prisons mettent en danger la sécurité des détenus, du personnel et du public ;

**SOULIGNANT** que les parlementaires doivent effectuer des visites dans les prisons afin d'acquérir une compréhension directe des conditions et des besoins budgétaires ;

**RÉITÉRANT** l'importance du contrôle financier des prisons pour garantir l'optimisation des ressources ;

**APPRÉCIANT** la valeur de l'innovation en matière de financement des prisons, y compris par le biais d'un budget supplémentaire grâce à des programmes de développement des compétences et à des fermes pénitentiaires, qui peuvent servir de source économique alternative de nourriture pour les prisons ;

**NOTANT** le nombre élevé de prisonniers dans les États membres de la SADC, y compris les prisonniers sans papiers qui restent souvent dans les prisons sans bénéficier d'une procédure régulière, tels que les enfants sans certificat de naissance et les jeunes ayant commis des délits mineurs, ce qui met à rude épreuve des prisons déjà en manque de ressources, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les systèmes d'approvisionnement en nourriture

**PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE** par le nombre de personnes en détention provisoire, dont certaines pourraient être innocentes, mais qui restent en prison pendant de longues périodes, notamment lorsqu'elles n'ont pas les moyens de payer leur caution, ce qui met en péril les ressources financières ;

**AYANT CONSCIENCE** que les parlements jouent un rôle crucial dans l'allocation des ressources aux prisons afin de garantir des fournitures médicales, un personnel suffisant et une formation adéquate pour répondre aux besoins de la population incarcérée.

**PAR CONSÉQUENT**, la commission permanente TIFI décide de formuler les recommandations clés suivantes à la 57<sup>e</sup> session plénière :

- (i) **Exhorter** les parlements membres de la SADC à garantir l'affectation d'un budget adéquat aux prisons pour financer des approches alternatives à l'incarcération, telles que les amendes, les programmes de déjudiciarisation et les initiatives de justice réparatrice, qui ont le potentiel de réduire le taux d'incarcération et de libérer des ressources ;
- (ii) **Exhorter** les parlements nationaux à donner la priorité à l'allocation de ressources aux alternatives à l'incarcération, aux programmes de réinsertion et de réhabilitation des prisonniers pour aider à diminuer la récurrence, ainsi qu'aux stratégies de prévention précoce de la criminalité, en particulier chez les jeunes ;
- (iii) **Encourager** les parlements nationaux à assurer un contrôle financier adéquat des prisons afin de garantir une gestion financière prudente et une plus grande transparence dans la gestion des établissements pénitentiaires ;
- (iv) **Inviter** les organisations de la société civile à collaborer avec les parlements pour renforcer leur capacité à suivre les stratégies de mise en œuvre des budgets dans les prisons ;
- (v) **Encourager** les parlements à exercer un contrôle rigoureux sur les investissements dans les infrastructures pénitentiaires, y compris dans les partenariats public-privé et dans les cas où le secteur privé est directement impliqué dans la gestion des prisons ; et
- (vi) **Exhorter** les parlements à donner la priorité au financement de la santé afin de garantir l'accès de tous les détenus à des services de santé de qualité;

Monsieur le Président, je propose l'adoption de ce rapport.

---

Hon. Ruth MENDES  
**PRÉSIDENTE**

---

Mme Masenate MOLAPO  
**SECÉTAIRE DE LA COMMISSION**

## 6.0 ANNEXES

### ANNEXE I - COMPOSITION DE LA COMMISSION

À la date de la réunion, la commission est composée des membres suivants :

- |     |  |                |
|-----|--|----------------|
| 1.  | Hon. Ruth Mendes ( <i>Présidente</i> )                         | Angola         |
| 2.  | Hon. Dr. Afred James Kimea ( <i>Vice-président</i> )           | Tanzanie       |
| 3.  | Hon. Dumelang Saleshando                                       | Botswana       |
| 4.  | Hon. Celestin Loleke Ekoto                                     | RDC            |
| 5.  | Hon. Michael Masilela  | Eswatini       |
| 6.  | Hon. Dr. Pinkie Manamolela                                     | Lesotho        |
| 7.  | Hon. Bismark Monk-Mann   | Madagascar     |
| 8.  | Hon. Francis Lucky Phisso                                      | Malawi         |
| 9.  | Hon. Egbert Aglae  | Seychelles     |
| 10. | Hon. David Mandla Skosana                                      | Afrique du Sud |
| 11. | Hon. Kalalwe Mukosa  | Zambie         |
| 12. | Hon. Mercy Mugomo  | Zimbabwe       |
| 13. | Namibie (Membres en attente de désignation auprès du forum)    |                |
| 14. | Maurice (Membres en attente de désignation auprès du forum)    |                |
| 15. | Mozambique (Membres en attente de désignation auprès du forum) |                |

### ANNEXE II – LISTE DES FONCTIONNAIRES

1. Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire Générale
2. Mme Masenate Molapo, Responsable de programme et Secrétaire de la commission (TIFI)
3. Mme Paulina Kanguatjivi, Assistante aux procédures parlementaires et Coordinatrice
4. Mr. Ronald Windwaai, Webmaster

### ANNEXE III – EXPERTS ET PARTENAIRES

1. John Jeffrey; Ancien Vice-ministre de la Justice, Afrique du Sud
2. M. Melusi Simelane; Southern Africa Litigation Centre
3. Professeur Lukas Muntingh; Professeur à l'Institut Dullar Omar